



Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de SAINTE-CONSORCE

## Séance du mardi 5 septembre 2023

### Délibération n° 2023-38

**Nombre de membres :**

En exercice : 19  
Présents : 13  
Pouvoirs : 5  
Votants : 18

*Date de convocation du Conseil Municipal :* 1<sup>er</sup> septembre 2023

*Date d'affichage électronique de la convocation :* 1<sup>er</sup> septembre 2023

*Secrétaire de Séance :* Bertrand GAULÉ

**Présents :** Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - David OHANNESSIAN - Caroline VITAL - Thomas RIGAUD

**Absent(s) représenté(s) :**

Magalie NEVEU a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ - Yoann TRICAULT a donné pouvoir à Caroline VITAL - Julie SABY a donné pouvoir à Franck BAULAN - Charlotte PIERRAT a donné pouvoir à Emmanuel VINCENT - Vincent BRUN a donné pouvoir à Serge FERRANDEZ

**Absents :** Elisabeth SAGE

***OBJET : AFFAIRES GENERALES – Adoption du rapport 2022 sur le prix et la qualité de service public d'eau potable de Sainte-Consorce – SIDESOL***

Monsieur Pascal DIDELET, adjoint aux finances et aux travaux et représentant de la commune auprès du SIDESOL, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée Délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

**Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :**

- Votants : 13 – suffrages exprimés : 18 - *Abstention : 0* Pour : 18 – *Contre : 0*

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport 2022 du SIDESOL sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Sainte-Consorce

Le Maire  
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture  
et sa publication sur le site internet de la commune*